

Acte de mariage de PITTE Jean Baptiste Nicolas et GOUIS Susanne  
Elisabeth [210]x[211]

Aujourd'hui seizième jour du mois de floréal l'an sixième<sup>1</sup> de la République française une et indivisible, cinq heures du soir, par-devant moi, Charles FERANT, agent municipal de la commune de Bréauté élu par la loi pour constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens, sont comparus au bureau municipal pour contracter mariage d'une part Nicolas Jean Baptiste PITTE, toillier, âgé de vingt ans, domicilié en la commune de Bréauté, département de la Seine Inférieure, fils de Charles PITTE, journalier, et de Marie Françoise LECROQ, aussi domiciliés en la commune de Bréauté,

D'autre part Suzanne Elisabeth LE GOUIS, âgée de dix-huit ans, fille d'Adrien LEGOUIS et de Marie Anne Rose BELLET, domiciliés dans la commune de Bréauté, département de la Seine Inférieure,

Lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Charles PITTE et Marie Françoise LECROQ, les père et mère du futur, Adrien LEGOUIS, père de la future, et Louis Verson, ami des parties, tous de la commune de Bréauté ; moy, Charles FERANT, après avoir fait lecture : 1) de l'acte de naissance de Nicolas Jean Baptiste PITTE en date du vingt-neuf avril mil sept cent soixante-dix-sept, qui constate qu'il est né ledit jour en la commune de Bréauté du mariage légitime entre Charles PITTE et Françoise LECROQ ci-dessus dénommés, 2) de l'acte de naissance de Suzanne Elisabeth LEGOUIS en date du (blanc), portant que ladite Suzanne Elisabeth Legouis est née ledit jour en la commune d'Ecrainville du mariage légitime entre Adrien LEGOUIS et Marie Anne Rose BELLET, 3) du consentement écrit dudit Charles

---

<sup>1</sup> 5 mai 1798.

PITTE, 4) de l'acte de publication des promesses de mariage entre les futurs conjoints dressé par moy, Charles FERANT le quatorze floréal et affiché ledit jour à la porte de l'administration municipale de Bréauté, après aussi que Nicolas Jean Baptiste PITTE et Susanne Elizabeth LEGOUIS ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Nicolas Jean Baptiste PITTE et Susanne Elizabeth LEGOUIS sont unis en mariage, et j'ay rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moy.

Fait au bureau municipal de Bréauté les jour, mois et an ci-dessus.

(la marque de Susanne Elizabeth Legouis,

signatures : Adrien Gouis, Nicolas Jean Baptiste Pitte, C. Pitte)